

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril à dix-sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué le 22 avril 2022, s'est réuni à MALESTROIT sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLEHER.

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16- Nombre de votants : 14. Le quorum est atteint.

Etaient présents : BLEHER Jean-Luc, BERTHEVAS Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HUTTER Yves, HERRY Marie-Hélène, LAUNAY Alain, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, JOUEN Claude, GICQUELLO Bruno, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, GUE Thierry

Absente / excusée : YHUEL Yann, GENOUEL Fabrice

Secrétaire de séance : Madame Christelle MARCY

Le compte-rendu de la séance du bureau communautaire du 24 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

→ **AFFAIRE PRESENTEE PAR MONSIEUR PIERRICK LELIEVRE**

1. : Tourisme : Demande de subvention pour l'ingénierie sur la stratégie itinérance

Le vice-président en charge du dossier informe les membres du bureau communautaire que dans le cadre de la stratégie itinérance, le Conseil régional de Bretagne participe au financement de l'ingénierie de développement pour la valorisation du canal de Nantes à Brest et des voies vertes par le renforcement et le développement de l'attractivité du territoire par l'accueil des clientèles itinérantes. Pour la mise en œuvre du projet, l'agent est mis à disposition de Ploërmel Communauté au service des projets de la Destination touristique.

Le vice-président propose au bureau communautaire de solliciter le Conseil Régional de Bretagne pour financer ce volet ingénierie.

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Intitulé des postes		Fonds privés	
Salaire chargé de mission Itinérance pour OBC	38 486.40 €		€
		Total des fonds privés	0,00 €
		Fonds publics	
		Autofinancement De l'Oust à Brocéliande communauté	7 697, 28€
		Subvention régionale volet 1	30 789.12 €
			€
		Total des fonds publics	38 486.40 €
TOTAL DÉPENSES	38 112,00 €	TOTAL RESSOURCES	38 486,40 €

Le Bureau Communautaire est invité à se prononcer sur :

- **LA VALIDATION** le plan de financement tel que présenté ci-dessus nécessaire à l'instruction des demandes de subvention ;
- **LA SOLLICITATION** de la Région Bretagne ;
- **L'AUTORISATION** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

2. : Culture –Musée de la Résistance en Bretagne : tarifs 2022

Monsieur le Président propose aux membres du bureau de reconduire les tarifs de la régie de recettes du Musée de la Résistance en Bretagne :

1. Tarifs accès et médiation Musée

	CATEGORIE	TARIF	OBSERVATION
Individuels	Tarif Plein	8 € / pers.	Accès valable pour la journée
	Tarif réduit	6 € / pers.	Sur présentation d'un justificatif : Etudiants ; demandeurs d'emploi ; personnes en situation de handicap ; anciens combattants ; militaires d'active et de réserve ; porteurs de la carte Sésame ; coupons Loisirs en Morbihan, porteurs de la carte CNAS
	Gratuité	0 €	Sur présentation d'un justificatif : Moins de 18 ans (hors scolaires) ; porteurs de la carte de donateur du Musée ; porteurs de la carte Bretagne Musées ; porteurs de la carte Morbihan Tourisme ; amis du Musée de la Résistance en Bretagne ; guides professionnels ; porteurs de la carte AGCCPF.
Groupes	Scolaires Centres de loisirs	3 € / enfant 5€ / enfant 2 € /enfant 0€ / enfant	Accès musée Accès musée + médiation (Visite guidée ou atelier pédagogique). Médiation supplémentaire Accès libre / Accompagnateurs
	Groupes adultes (à partir de 10 personnes)	6€ / pers. 8€ / pers. 0€ / pers.	Visite libre Visite guidée Accompagnateurs
Animations	Animation "simple"	5€ / pers.	Visite guidée, Itinéraire de mémoire, Ateliers, Randonnée, Projection
	Animation "exceptionnelle"	9€ / enfant 12€ / adulte	Jeu de piste, visite des coulisses, goûter d'anniversaire, découverte archéologie
	Location d'espace	Forfait de 50€ à 500€	Mise à disposition de l'Accueil, salle pédagogique, office, patio, nef des véhicules, salle SAS. Possibilité de visite guidée En demi-journée, journée, soirée.

Le Bureau Communautaire est invité à se prononcer sur :

- **LA VALIDATION** des tarifs présentés ci-dessus,
- **L'AUTORISATION** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

→ **AFFAIRE PRESENTEE PAR MADAME MARIE-HELENE HERRY**

3. : Finances - Créances irrécouvrables budget Déchets

La vice-présidente en charge des finances propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget déchets, relatif aux facturations de redevances d'ordures ménagères des particuliers et professionnels.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°3399813688	103.00
Selon bordereau de situation n°3342768989	167.00
Selon bordereau de situation n°3395866359	135.00
Montant total à mandater au 6542	405.00€

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **DE VALIDER** les produits irrécouvrables susvisés.
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

4. : Commande publique- Marché d'exploitation des installations techniques des piscines communautaires - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché

La vice-présidente en charge du dossier informe le bureau communautaire qu'il est nécessaire de lancer une consultation des entreprises pour la maintenance des équipements aquatiques des piscines de Guer, Sérent et La Gacilly.

Depuis 2017, la collectivité recourt à des bons de commande pour la gestion et l'exploitation technique des piscines découvertes de Sérent et de La Gacilly. Avec l'arrivée de la piscine couverte de Guer en 2020 au sein de patrimoine communautaire, OBC a choisi de lancer une consultation des entreprises compte-tenu de l'estimation financière des besoins. L'estimation du marché référencé M2225 est de 195330€ HT.

Les prestations sont réparties sur un lot unique.

Les spécifications techniques attendues dans le cadre de l'exécution de ce marché concernent :

- le chauffage,
- le traitement air,
- le traitement d'eau,
- et les installations électriques

Madame la vice-présidente précise les modalités de consultation des entreprises :

- Consultation selon la procédure pour les marchés de services d'un montant compris entre 90 000 € HT et 214 000 € HT avec parution d'un avis dans un journal d'annonces légales et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis.
- Les critères suivants ont été retenus pour l'attribution de ce lot sont :

N°	Critère	Pondération	Détail du barème
1	Valeur technique	60 / 100	<p>1 - Activité de maintenance dédiée aux équipements (30 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie et la qualité du mode opératoire pour chaque intervention : 15 points • Les délais d'exécution et les moyens alloués pour les respecter, retour des compte-rendu d'intervention : 15 points <p>2 - Organisation mise en place pour le suivi du marché, organisation de l'encadrement et composition des équipes (20 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les moyens humains et matériels dédiés aux prestations : Profil & CV des intervenants lors des opérations de maintenance (formation de base, expérience des agents, formation spécifique pour le marché, identification d'un interlocuteur unique : 15 points • Dispositif d'astreinte : 5 points <p>3 - Gestion des consommations énergétiques (10 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche d'optimisation (établissement d'une méthodologie pour suivre les consommations d'eau et d'électricité) : 5 points

			<ul style="list-style-type: none"> Outils de gestion : 5 points <p>Coefficient de notation : TRES SATISFAISANT – 1 / SATISFAISANT - 0,8 / ASSEZ SATISFAISANT - 0,6 MOYENNEMENT SATISFAISANT - 0,4 / PEU SATISFAISANT - 0,2 / INSATISFAISANT - 0,1 / ELEMENT NON FOURNI – 0</p>
2	Prix	40 /100	Offre moins-disante / offre considérée x 40

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le président ou son représentant à :

- **PROCEDER** à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus,
- **ATTRIBUER** le marché à l'entreprise présentant l'offre la mieux-disante et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

5. : Commande publique – PA du Val Coric Est – Guer – Travaux de sécurisation de voirie - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché

La vice-présidente en charge du dossier informe le Bureau communautaire que le parc d'activités du Val Coric Est à Guer a été aménagé par tranches successives à partir de 1994, dont une opération d'extension et de requalification en 2004 qui achève sa réalisation. Depuis lors, aucune intervention d'entretien sur la voirie n'a eu lieu.

Toutefois, en 18 ans, le trafic sur cette zone s'est considérablement intensifié, du fait principalement du développement de la société Mix Buffet passant de 500 salariés à 1500. Cette fréquentation intensive a conduit à une usure de la voirie sur les zones de giration ainsi qu'une insécurité liée à la vitesse et à la mauvaise visibilité à l'intersection des rues du Breil et du Rocher.

Il s'avère par conséquent nécessaire de rénover des sections de voirie et de sécuriser l'intersection. La présente consultation concerne ainsi la réalisation des travaux suivants :

- création d'un mini-giratoire franchissable à l'intersection des rues du Breil et du Rocher
- réalisation de chicanes et d'un reprofilage de l'axe principal de voirie
- reprise d'un virage en début du bouclage de voirie

Elle présente le cahier des charges référencé M2222 et indique que le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 107 000,00€ HT.

Elle précise les modalités de consultation des entreprises :

- consultation selon la procédure adaptée pour les marchés de travaux d'un montant compris entre 90 000,00€ HT et 5 382 000, 00€ HT avec parution d'un avis dans un journal d'annonces légales et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis. Les prestations font l'objet d'un lot unique,
- Les critères suivants ont été retenus :

N°	Critère	Pondération	Détail du barème
1	Valeur technique	60 /100	<p>1 Reconnaissance de chantier (note sur 18)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ rapport photographique du site 3 pts ▪ pertinence des commentaires 7 pts ▪ Dispositions et méthodologie spécifiques au regard des travaux à exécuter et du site 8 pts <p>2 Moyens humains affectés à l'opération (note sur 6)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ liste du personnel mis à disposition, de l'opération 3 pts ▪ présentation des personnes et qualification 3 pts <p>3 Moyens matériels affectés à l'opération (note sur 6)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ liste des engins (affectés à l'opération) 4 pts ▪ liste du matériel et mesures de sécurité (affectés à l'opération) 2 pts <p>4 Fourniture et pertinence du planning (note sur 15)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Précision du planning 5 pts ▪ pertinence du planning/délais proposés 10 pts <p>5 Environnement et gestion des déchets (note sur 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ gestion des déchets de chantier, valorisation 5 pts

			<p>6 Fournitures des principales fiches techniques des matériaux (note sur 10)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournitures des fiches techniques principales 6 pts ▪ Conformité des matériaux proposés au CCTP 4 pts <p>Barème de notation :</p> <p>0 pt : Candidat qui n'a pas fourni l'information</p> <p>20% de la note : INSUFFISANT : Candidat qui a fourni l'information mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.</p> <p>40% de la note : PARTIELLEMENT SUFFISANT : Candidat qui a fourni l'information mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.</p> <p>60% de la note : SUFFISANT : Candidat qui a fourni l'information et dont le contenu répond aux attentes mais qui ne présente aucun avantage par rapport aux autres candidats.</p> <p>80% de la note : BON ET AVANTAGEUX : Candidat qui a fourni l'information et dont le contenu répond aux attentes, et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats</p> <p>100% de la note : TRES INTERESSANT : Candidat qui a fourni l'information dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats.</p> <p>Le mémoire technique ne devra pas dépasser les 25 feuilles recto-verso maximum hors annexes (fiches techniques, planning et fiche de méthodologie). Si le mémoire dépasse les 25 feuilles une pénalité de 1 point par feuilles recto-verso plafonné à 5 points sera appliqué.</p> <p>Le candidat qui ne fournit pas les fichiers Excel remplis conformément aux pièces en PDF se verra appliquer une pénalité de 5 points sur la note technique finale.</p>
2	Prix	40 /100	Offre moins-disante / offre considérée x 40

Il est proposé au bureau communautaire d' :

- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre la mieux-disante dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

6. : Commande publique – Extension sud du PA Gros Chêne à Sérent – Etudes environnementales - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché

La vice-présidente en charge du dossier informe le Bureau communautaire que Le programme d'extension du parc d'activités du Gros Chêne à Sérent a fait l'objet de deux procédures de permis d'aménager :

- l'une au nord de la RD 10, pour laquelle le chantier démarre dans les prochains jours,
- l'autre au Sud, qui n'a pas abouti car les services de l'Etat (DDTM et Mrae) ont demandé la réalisation d'une évaluation environnementale et d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau, prenant en compte l'ensemble du périmètre du parc déjà existant.

Il s'agit de lancer une consultation pour la réalisation et le suivi de ces études complémentaires qui prendront la forme d'un dossier d'autorisation environnementale unique, démarche simplifiée prévue par le droit de l'environnement, qui permet de fusionner les différentes procédures et décisions environnementales soumises à autorisation au sein d'un seul dossier.

Le contenu de cette autorisation devra intégrer :

- une étude d'impact environnementale
- un inventaire faune-flore sur un cycle complet
- une étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables
- le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale
- le dossier d'enquête public et le suivi de son organisation

- l'étude hydraulique pour la gestion des eaux pluviales

En fonction des impacts du projet sur les espèces protégées, un dossier de demande de dérogation à la protection des espèces sera chiffré en option.

Elle présente le cahier des charges référencé M2223 et indique que le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 50 000,00€ HT.

Elle précise les modalités de consultation des entreprises :

- consultation selon la procédure adaptée pour les marchés de services d'un montant inférieur à 90 000,00€ HT avec parution d'un avis dans un journal d'annonces légales et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis. Les prestations font l'objet d'un lot unique,
- Les critères suivants ont été retenus :

N°	Critère	Pondération	Détail du barème
1	Valeur technique	60 / 100	1 Compréhension des enjeux : 25 points 7 Qualité de la démarche méthodologique : 25 points 8 Expertise de l'équipe projet (expertise règlementaire, écologie, hydrologue) : 10 points Coefficient de notation : TRES SATISFAISANT – 1 / SATISFAISANT - 0,8 / ASSEZ SATISFAISANT - 0,6 MOYENNEMENT SATISFAISANT - 0,4 / PEU SATISFAISANT - 0,2 / INSATISFAISANT - 0,1 / ELEMENT NON FOURNI – 0 Le mémoire technique ne devra pas dépasser les 10 feuilles recto-verso maximum hors annexes (fiches techniques, planning et fiche de méthodologie). Si le mémoire dépasse les 10 feuilles une pénalité de 5 points sera appliqué sur la note valeur technique.
2	Prix	40 / 100	Offre moins-disante / offre considérée x 40

Il est proposé au bureau communautaire d' :

- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre la mieux-disante dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

La séance est levée à 18h30.